Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260928-DEL_2026_104-DE

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 18 septembre 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 24 septembre 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville de MONTBARD.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Valérie MONTAGNE, Martial VINCENT, Maryse NADALIN, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marc GALZENATI, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Béatrice QUILLOUX, Patricia PARISSE, Francisca BARREIRA, Céline AUBLIN, Isabelle RAGNARD, Brigitte FOGLIA, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Romain GAULT, Éric SIMON, Romain BLANCHARD, Bruno DIANO, Éloïse FROEHLY

Excusés ayant donné pouvoir : Joël GRAPIN à Aurélio RIBEIRO, Bernard NICOLAS à Laurence PORTE, Jordan LE CARO à Martial VINCENT, Ahmed KELATI à Bruno DIANO

2026.104 – Délégation de Service Public du Centre Aquatique Amphitrite : rapport annuel 2025
Rapporteur : Marc GALZENATI

Considérant que conformément aux articles L-3131-5 du code de la commande publique et L-1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire doit produire chaque année un rapport qui est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'organe délibérant.

Considérant qu'en 2025, a eu lieu le renouvellement de délégation et que deux délégataires ont assuré la gestion du Centre Aquatique Amphitrite sur l'année :

- la société RECREA du 1er janvier au 30 juin 2025
- la société VERT MARINE du 1er juillet au 31 décembre 2025

Considérant que ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.
Considérant qu'il permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil Municipal **donne acte** de la communication des deux rapports, celui de RECREA et celui de VERT MARINE, tels qu'annexés à la présente délibération.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Maire